Ampacts, de mes Déchets ménagers sur le cours d'eau







Actes passibles d'amendes!

Quels déchets?

Bouteilles en verre ou en plastique, canettes, sacs plastiques, papiers, cartons, restes alimentaires, emballages, litières, cendrées, langes, lingettes,...

Impacts:

Ces déchets non biodégradables :

- Empêchent le bon écoulement de la rivière
 - Risques d'inondation.
- Polluent visuellement et amènent de mauvaises odeurs
- Attirent les rats
- Polluent l'eau et les plantes
- Mettent en danger les animaux de la rivière

Que faire de ce type de déchets?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Votre poubelle (sac ou conteneur), sacs PMC, collecte des papiers / cartons. Bulles à verres.
- Recyparc (parc à conteneurs) : verres, papiers / cartons.

Pour plus d'infos:

- Service environnement de votre commune
- Intradel (www.intradel.be 04/240 74 74)

Ampacts des Déchets dangereux sur le cours d'eau







Quels déchets et où les déposer?

Médicaments > Pharmacie.

- Huiles et graisses
- Javel
- Piles
- Ampoules et tubes néons
- Insecticides et herbicides
- Peintures, latex, pinceaux usagés et rouleaux,...
 - ⇒ Recyparc (parc à conteneurs)

Impacts:

Ces déchets dangereux tuent la vie de la rivière!